

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2026_025

Élection des membres de la commission d'achat et commission d'appel d'offres

Le vingt-deux mai deux mille vingt-six, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Sainte-Énimie, sous la présidence de Thierry SOLIER.

Étaient présents : Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Sylvain MOLINES, Jérémy RAMOND, Carine COUVE, Laurent BALSAN, Stéphane GERMAIN, Jaclyn MALAVAL, David HERRARD, Jérôme VIEILLEDENT, Anne-Sophie BOURASSEAU, Eric DESCOTTE, François LEROY, Eric SAQUET, Patrick SALSON, Jean-Jacques ACHACHE, Tony BEDEL, Thierry SOLIER, Florence DELORT, Philippe CAVALIER, Nicolas GALIERES, Alain CHMIEL, Alain DESAGA, Sylvie LARRAZ, Jean BLANCHOT, Isabelle CARTAILLAC, Josian FRAYSSE, Frédéric BARASCUD

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BOURASSEAU

Date de convocation : 11 mai 2026

Délégués du comité syndical		
En exercice : 29	Présents : 28	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-5 indiquant que la commission d'appel d'offres est composée par le Président et cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et qu'il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Considérant l'installation du comité syndical,

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Décide que la commission d'appel d'offres (CAO) se réunira dans le cadre des marchés à procédure adaptée, en fonction des seuils de procédure en vigueur,

Décide de mettre en place une commission d'achats qui se réunira dans le cadre des marchés à procédure adaptée, en fonction des seuils de procédure en vigueur,

Décide que les membres élus feront partie à la fois de la CAO et de la commission d'achats,

Procède à l'élection de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants devant composer la CAO et la commission d'achats, selon les modalités suivantes.

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026
Date de reception de l'AR: 26/05/2026
048-200080547-DE_2026_025-DE
A G E D I

Le Président fait un appel à candidature.

Sont candidats, par ordre alphabétique : Laurent BALSAN, Anne-Sophie BOURASSEAU, Arnaud CURVELIER, David HERRARD et Patrick SALSON en tant que membres titulaires,

Sont candidats, par ordre alphabétique : Philippe CAVALIER, Nicolas GALIERES, , François LEROY, Jérémy RAMOND et Eric SAQUET en tant que membres suppléants.

Selon le choix du comité syndical, il est procédé au vote à main levée.

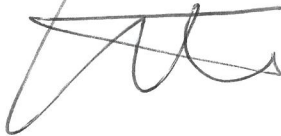
Sont proclamés membres de la commission d'appel d'offres et de la commission d'achats, par ordre alphabétique : Laurent BALSAN, Anne-Sophie BOURASSEAU, Arnaud CURVELIER, David HERRARD et Patrick SALSON en tant que membres titulaires et Philippe CAVALIER, Nicolas GALIERES, François LEROY, Jérémy RAMOND et Eric SAQUET en tant que membres suppléants.

Le Président complète la composition de la CAO et de la commission d'achats.

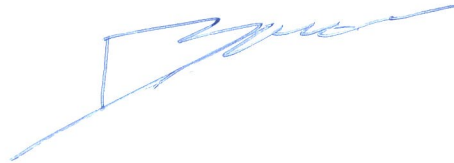
Ainsi fait et délibéré à Sainte-Énimie, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Président, Thierry SOLIER



La Secrétaire de séance, Anne-Sophie BOURASSEAU



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 26/05/2026
et publié ou notifié
le 01/06/2026

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026
Date de reception de l'AR: 26/05/2026
048-200080547-DE_2026_025-DE
A G E D I